

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et son décret du 8 janvier 2019 ont créé une obligation pour les entreprises de mesurer un index global ainsi que cinq indicateurs en matière d'égalité hommes / femmes. L'objectif est, en particulier, de supprimer les écarts de salaire entre les hommes et les femmes.

Chaque année au plus tard le 1^{er} mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet, de manière visible et lisible, la note globale de l'Index de l'égalité femmes-hommes, ainsi que la note obtenue à chacun des indicateurs le composant.

L'Index, sur **100 points**, est composé de **4 à 5 indicateurs** selon que l'entreprise a moins ou plus de 250 salariés* :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
 - L'écart de répartition des augmentations individuelles,
 - L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
 - Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
 - La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.
- ▶ En cas d'Index inférieur à 85 points, les entreprises doivent fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs
- ▶ En cas d'Index inférieur à 75 points, les entreprises doivent publier leurs mesures de correction et de rattrapage.

Consciente que ses collaborateurs sont sa plus précieuse richesse, LISI AEROSPACE mène une politique volontariste en faveur de l'égalité de traitement et se fixe pour objectif d'être un employeur exemplaire pour tous ses collaborateurs. C'est l'un des piliers de sa politique RSE.

Malgré nos efforts, nous sommes toujours confrontés à une proportion plus réduite de femmes dans les domaines où nous recrutons une grande partie de nos effectifs.

Convaincus néanmoins de la nécessité de lutter contre d'éventuels écarts constatés et de favoriser l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, la Direction de LISI AEROSPACE reste motrice dans le suivi et la mise en œuvre des accords d'égalité professionnelle et de QVCT au sein de la Division.

Le niveau des notes obtenues depuis 2019 témoigne de l'engagement de notre Division en faveur de l'égalité de traitement dans l'ensemble des domaines de l'égalité professionnelle abordés par l'Index.

Vous trouverez ci-après la note sur 100 obtenue par chaque entreprise relevant du périmètre de la division Aéronautique du groupe LISI en France comportant plus de 50 salariés au 31 décembre 2025.

Note obtenue par les entreprises françaises relevant du périmètre de la Division Aéronautique du Groupe LISI et comportant plus de 50 salariés au 31 décembre :

	2025	2026
<i>Blanc Aero Industries</i>	88/100	88/100
<i>LISI Aerospace Forged Integrated Solutions</i>	86/100	87/100
<i>Creuzet Aéronautique SAS</i>	87/100	88/100
<i>Blanc Aero Technologies</i>	NC*	NC*
<i>LISI Aerospace SAS</i>	89/100	89/100

*NC = Non calculable

Détail Blanc Aero Industries :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	2	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,7	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,8	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			88		100
INDEX (sur 100 points)			88		100

Détail Creuzet Aéronautique SAS :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	1,5	38	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,8	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,5	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
Total des indicateurs calculables			88		100
INDEX (sur 100 points)			88		100

Détail Blanc Aero Technologies :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,6	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			55		60
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

Détail LISI Aerospace SAS :

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	5,8	34	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	4,2	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			89		100
INDEX (sur 100 points)			89		100

Détail LISI Aerospace Forged Integrated Solutions:

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	3	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1,1	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			87		100
INDEX (sur 100 points)			87		100